

ADMINISTRATION COMMUNALE DE HANNUT

ASSISTANT(E) AUX INSTITUTRICES MATERNELLES (H/F)

Informations générales.

Nombre de poste demandé	1
Catégorie de métier	Assistant aux instituteurs maternels
Secteur d'activité	Formation permanente et autres activités d'enseignement
Durée du contrat déterminé	Du 01/01/2018 au 30/06/2018
Lieux de travail	Ecole communale d'Avernas-le-Bauduin
Votre fonction	Vous secondez les institutrices maternelles lors de l'accueil des enfants dans des activités en groupes restreints, en ateliers. Vous participez à l'encadrement des repas, à la surveillance des siestes et des temps libres.
Expérience	Dans le domaine de la petite enfance et/ou de l'éducation

Profil du candidat.

Formation(s)	<u>Fonction</u> : puériculteur/trice <u>Qualification</u> : puériculteur/trice, CESS, CESI, CEB ou sans diplôme
--------------	--

Caractéristiques.

Conditions d'aide à l'emploi	PTP - Programme de Transition Professionnelle (obligatoire !)
Régime de travail	Type : 1/2 temps Heures/semaine : 19h00

Contact.

Entité	Administration communale de Hannut
Nom de la personne	BECQUEVORT Sabrina
Adresse	Rue de Landen, 23 4280 HANNUT
Téléphone	019/51.93.67
E-mail	sabrina.becquevort@hannut.be

Les candidatures doivent être introduites par courriel à l'adresse ci-dessus ou déposées au service de l'enseignement de la Ville de Hannut **pour le 15 décembre 2017 à 16h00 au plus tard** et doivent **OBLIGATOIREMENT** être accompagnées :

- du document C63.3 PTP délivré par l'ONEM valable au 1^{er} janvier 2018 ;
- du passeport « PTP » délivré par le FOREM valable au 1^{er} janvier 2018 ;
- d'un extrait du casier judiciaire « modèle 2 » (datant de moins de 6 mois) ;
- d'une copie du diplôme requis (**brevet ou certificat de puéricultrice** visé par l'article 15 de l'Arrêté de l'exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969).

!!! Toute candidature incomplète (document manquant, etc) sera considérée comme irrecevable et aucun accusé de réception de la candidature ne sera transmis.

Les candidats ne bénéficiant pas du passeport « PTP » ne seront pas retenus et aucun accusé de réception de la candidature ne sera transmis.